Les accueils de loisirs Mercredis/Vacances



Comment inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs ?

- Pour les mercredis
 - Pré-inscription annuelle à effectuer via le Portail Famille qui peut être faite à tout moment de l'année
 - Réservation par période ou ponctuelle à effectuer selon le calendrier joint.

Quelques précisions:

-
 - Pré-inscription et réservation possible à la journée avec prise en charge des enfants entre 7h30 et 19h
 - Pré-inscription et réservation possible à la 1/2 journée (matin + repas) avec récupération des enfants entre 13h20 et 13h30
 - Pré-inscription et réservation possible à la 1/2 journée (après-midi) avec prise en charge des enfants à 13h20

- Pour les vacances
 - Pré-inscription annuelle à effectuer via le Portail Famille qui peut-être faite à tout moment de l'année.
 - Réservation à la journée (pas de demi-journée possible) par période selon le calendrier joint .

Comment annuler l'inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs ?

- Pour les mercredis
 - L'annulation est à effectuer via le Portail Famille dans un délai d'annulation de 2 jours avant l'absence de l'enfant.
 - Ou fournir un certificat médical dans les 72h suivant l'absence de l'enfant
- Pour les vacances
 - L'annulation est à effectuer via le Portail Famille selon le calendrier joint.
 - Fournir un certificat médical dans les 72h suivant l'absence de l'enfant

Organisation des accueils de loisirs mercredi/vacances

	Enfants de maternelle	Enfants d'élémentaire
Mercredi et vacances	Mille Pattes ou Espace Junior	Amstramgram ou Espace Junior

Horaires d’ouverture et de fermeture des accueils (mercredis et vacances)

Les accueils sont ouverts de 7h30 à 19h :

- Réception des enfants le matin 7h30-9h30
- Prise en charge des enfants le soir 16h30-19h
- En cas de dépassement des horaires d’accueil (matin et soir), un dépassement sera facturé.

Encadrement des enfants

Des agents municipaux diplômés assurent l’encadrement des enfants. Tous nos agents sont titulaires du BAFA (Brevet d’Aptitude aux fonctions d’Animation) et/ou du BAFD (Brevet d’Aptitude aux fonctions de direction).

Des normes d’encadrement sont à respecter :

- 1 adulte pour 8 maternels.
- 1 adulte pour 12 élémentaires

Contenu de ces temps d’accueil

- Les contenus pédagogiques sont inscrits dans les projets éducatif et pédagogique consultables sur le site de la commune.
- Les déjeuners et goûter sont inclus à la prestation.
- Le programme d’activités est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Documents
Règlement intérieur des accueils de loisirs
Projet pédagogique pour tous
Projet Educatif 2026-2027.pdf
Liens utiles
Inscriptions périscolaires